

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024.

Présents : Dominique GAHIER, Françoise MORIN, Denis MUNEROT, Nicolas PIQUET, Véronique CHARMASSON, Caroline DULAC, Geneviève POINTELIN, Elisabeth VINIT, Christian LHUILLIER

Absent : Philippe FOURNIER, excusé

Secrétaire : Denis MUNEROT

1/ Approbation du précédent compte-rendu : approuvé à l'unanimité

2/ Finances :

Budget principal :

Approbation du compte de gestion 2023 (suivi par le trésor public)

Le compte de gestion fait apparaître :

- pour la section investissement un résultat négatif de 24 537,69 €
- pour la section fonctionnement un résultat positif de 91 898,60 €
- Le solde des 2 sections pour l'année 2023 est positif de **67 360,91 €**

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents

Approbation du compte administratif 2023 (suivi par la mairie)

Le compte de gestion fait apparaître :

- pour la section investissement un résultat négatif de 24 537,69 €
- pour la section fonctionnement un résultat positif de 91 898,60 €
- Le solde des 2 sections pour l'année 2023 est positif de **67 360,91 €**

Mr le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents

Affectation du résultat 2023

Le résultat excédentaire de **67 360,91 €** pour l'année 2023 est reporté sur l'année 2024.

Budget annexe (eau) :

Approbation du compte de gestion 2023 (suivi par le trésor public)

Le compte de gestion fait apparaître :

- pour la section investissement un résultat négatif de 8454,49 €
- pour la section fonctionnement un résultat positif de 26 601,54 €
- Le solde des 2 sections pour l'année 2023 est positif de **18 147,05 €**

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents

Approbation du compte administratif 2023 (suivi par la mairie)

Le compte de gestion fait apparaître :

- pour la section investissement un résultat négatif de 8454,49 €
- pour la section fonctionnement un résultat positif de 26 601,54 €
- Le solde des 2 sections pour l'année 2023 est positif de **18 147,05 €**

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents.

Ces 2 comptes sont approuvés à l'unanimité des membres du conseil présents.

Affectation du résultat 2023

Le résultat excédentaire de **18 147,05 €** pour l'année 2023 est reporté sur l'année 2024.

Présentation du budget primitif

Le budget primitif 2024 de la commune fait apparaître :

- pour la section fonctionnement un montant de 251 092 € à l'équilibre pour les recettes et dépenses.
 - pour la section investissement un montant de 101 438 € à l'équilibre pour les recettes et dépenses.
- Adopté à l'unanimité

Le budget primitif 2024 de l'eau fait apparaître :

- pour la section fonctionnement un montant de 123 576 € à l'équilibre pour les recettes et dépenses.
- pour la section investissement un montant de 124 449 € à l'équilibre pour les recettes et dépenses.

Adopté à l'unanimité

3 / Vote des taxes communales

Sur proposition de la commission BUDGET, le conseil municipal maintient au taux constant le montant des taxes communales, à savoir :

- Taxe foncière : 37,96 %
- Taxe foncière non bâtie : 23,88 %
- Taxe d'habitation : 7,05 %

Pour autant, cette année, le taux de la **base d'imposition** a augmenté de 3,90 %

4 / Information et questions diverses

A/ Journée citoyenne

Pour rectifier l'information parue dans le précédent compte-rendu, la journée citoyenne aura lieu le **samedi 27 avril 2024**.

B/ SICTOM (Ordures ménagères)

La lettre d'infos n°3 sera distribuée tout prochainement.

C/ Retour sur le concert du 9 mars dernier (Piano / Trombones)

104 personnes ont participé à cette soirée. Financièrement parlant, les recettes ont parfaitement permis l'équilibre avec les dépenses soit la somme de 980 €.

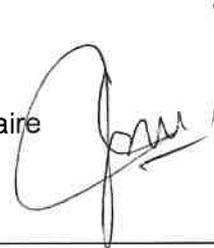
Levée de la séance : 23H00

Le prochain conseil Municipal aura lieu le 2 mai 2024 à 20h00.

Le secrétaire



Le Maire



DERNIERE MINUTE

1 / Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – (PLUI)

Réunions publiques

Elles sont les dernières prévues dans la procédure d'élaboration du PLUi.

Elles s'adressent en premier lieu à tous les habitants de chaque secteur.

Elles serviront à comprendre la construction et la lecture du futur PLUi et notamment son règlement écrit et graphique (au choix) :

- Mardi 30 avril 2024 à 19h30 à Arbois, Espace Pasteur – 1, Place Notre Dame
- Jeudi 02 mai 2024 à 19h30 à Poligny, Salon d'Honneur – 49, Grande Rue
- Vendredi 03 mai 2024 à 19h30 à Salins, Salle Notre Dame – 16, Rue Magnin.

2 / Téléphonie mobile quartier de Vauxelle

Après plusieurs remontées d'informations, la commune a répondu à une demande des services de l'Etat s'agissant de la mauvaise couverture téléphonique du quartier de Vauxelle.

Ainsi, avec 2 autres communes jurassiennes, Montigny a été retenu dans le cadre du programme New Deal (Nouvelle Donne) pour le déploiement de nouveaux équipements de téléphonie mobile.

Ainsi, sur ce quartier, SFR a été mandaté par l'ensemble des opérateurs pour couvrir la zone et au-delà. En ce sens, une étude sera engagée afin de rechercher une zone d'implantation susceptible d'accueillir une nouvelle antenne-relais. Ce projet, contraint par les délais (20 mois), sera élaboré en concertation avec les habitants.